PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE TERREBONNE

SÉANCE ORDINAIRE 26 FÉVRIER 2018

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 26 février 2018, à 19h30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire suppléant, Madame Brigitte Villeneuve, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance Caroline Desbiens
Dany St-Pierre Robert Morin
Réal Leclerc Nathalie Ricard
Serge Gagnon Jacques Demers
Éric Fortin Robert Brisebois
Yan Maisonneuve Marc-André Michaud

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Daniel Sauriol, directeur général, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Monsieur le maire Marc-André Plante, Madame la conseillère Nathalie Lepage, et Messieurs les conseillers Simon Paquin et André Fontaine.

RÉSOLUTION NO: 85-02-2018

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Dany St-Pierre

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 86-02-2018

PROPOSÉ PAR : Yan Maisonneuve

APPUYÉ PAR : Caroline Desbiens

QUE l'ordre du jour soit adopté.

- 1. Ouverture de la séance (85-02-2018);
- 2. Adoption de l'ordre du jour (86-02-2018);
- 3. Adoption du règlement 505-4 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Terrebonne (87-02-2018);

4. AFFAIRES NOUVELLES

5. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne, le lundi 12 mars 2018 à 19 h 30.

- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7. **LEVÉE DE LA SÉANCE (88-02-2018).**

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 87-02-2018

PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

QUE le règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Terrebonne et remplaçant le règlement 505-1 et ses amendements, soit adopté sous le numéro 505-4.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 88-02-2018

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire	Greffier	